



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 16500

Texte de la question

M Michel Francaix attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les moyens financiers destinés au maintien des actions de prévention du risque alcool et plus particulièrement sur la situation des centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie. Le montant de la subvention accordée par l'Etat au titre de la prévention du traitement de l'alcoolisme et des maladies liées à la consommation excessive de l'alcool dans le cadre de la convention passée par l'Etat avec le Comité national de prévention de l'alcoolisme, le 26 octobre 1984, a été diminué fortement au cours des dernières années. Les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, qui ont vu leur budget, risquent, pour les années à venir, de connaître des difficultés importantes de gestion. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour aider ces organismes qui ont un rôle indispensable en matière de prévention, et quelles seront les orientations de la prochaine loi de finances dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale tient à assurer l'honorable parlementaire de sa détermination à poursuivre les efforts entrepris depuis de longues années pour lutter contre l'alcoolisme et modérer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de préserver l'ensemble des moyens affectés à la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la régulation budgétaire sur les crédits de prévention de l'alcoolisme. Cette ligne budgétaire conserve donc en 1989 les crédits limitatifs qui ont été affectés en loi de finances pour les actions menées dans ce domaine. De plus il a porté le taux d'augmentation des enveloppes départementales à 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcôt entraîné par la revalorisation de la profession d'infirmière et la hausse des cotisations à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Il confirme son souci de développer très fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaître, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation très sensible des crédits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Francaix Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16500

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3366